

# DOSSIER DE PRESSE

Rentrée scolaire 2021



**Enseignement**

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

# Sommaire

1.	Les conditions de rentrée	2	
1.1	Des effectifs élèves		2
1.2	Les moyens financiers consacrés en 2021 à l'enseignement secondaire public, primaire et secondaire privés en Nouvelle-Calédonie		3
2.	Les priorités 2021	4	
2.1	La mise en œuvre des textes relatifs à l'enseignement primaire		4
2.2	La maîtrise des fondamentaux en mathématiques et en français à l'école et au collège		7
2.3	La prévention du décrochage scolaire et le retour en formation		7
2.4	La scolarisation des élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers		8
2.5	Le climat scolaire : agir et vivre ensemble		8
2.6	La politique de santé scolaire		9
2.7	L'éducation à l'égalité à l'école		9
2.8	L'éducation au développement durable		10
3.	La poursuite des réformes en cours	11	
3.1	La réforme du lycée		11
3.2	La valorisation de la voie professionnelle		12
4.	Les actions éducatives de l'année	13	
4.1	Les actions mémoire et citoyenneté		13
4.2	L'enseignement de l'histoire et de la géographie		13
4.3	La semaine du numérique		14
4.4	La semaine de la presse et des médias à l'école		14
4.5	La journée du sport scolaire		14
5.	Annexe	15	
5.1	Le calendrier scolaire 2021		15

# 1. Les conditions de rentrée

## 1.1 Des effectifs élèves

Pour la rentrée scolaire 2021, **65 980** élèves sont attendus de la maternelle au lycée (y compris l'agriculture) dont **26 340** élèves dans le premier degré public, **22 898** élèves dans le second degré public, **7 415** élèves dans le premier degré privé, **8 902** élèves dans le second degré privé et **425** élèves dans le privé hors contrat.

Les élèves seront accueillis dans 341 établissements publics et privés sous contrat dont :

- 258 écoles
- 57 collèges
- 5 lycées d'enseignement général et technologique
- 12 lycées professionnels et 3 antennes de lycée professionnel
- 5 lycées polyvalents
- 4 maisons familiales rurales

Par ailleurs, **4 489 enseignants** seront mobilisés pour cette rentrée dont :

- 1 730 dans le premier degré
- 2 759 dans le second degré

**Dans le premier degré**, 33 760 élèves sont attendus dans les écoles publiques et privés sous contrat contre 33 780 élèves constatés en 2020.

Les effectifs attendus dans le **second degré**, sans les élèves des établissements hors-contrat, s'élèvent à **31 800**.

### Répartition des effectifs d'élèves par niveau :

- Premier degré : pré-élémentaire : 12 180 - élémentaire : 21 370
- Collège + SEGPA + ULIS : 15 950
- Lycées d'enseignement général et technologique : 6 785
- Lycées d'enseignement professionnel : 5 923
- Post-bac, en lycées et lycées professionnels : 2 078
- Maisons familiales rurales : 69

### Répartition des effectifs d'élèves par secteur :

#### Premier degré

- Public : 26 340 élèves (78%)
- Privé : 7 415 élèves (22%)

#### Second degré

- Public : 22 898 (72%)
- Privé : 8 902 (28%)

**Effectifs des internes** : 5 020 internes dans le second degré (dont 140 en post-bac) répartis dans 74 internats

Dans les établissements relevant du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, il est prévu une baisse des effectifs **en collège** (-0,9%, -160 élèves), qui peut s'accompagner de variations par établissement.

Sous l'effet générationnel, les effectifs prévisionnels en lycée devraient être inférieurs en **voie générale et technologique** et en **voie professionnelle** par rapport à la rentrée 2020.

Les effectifs d'élèves scolarisés dans une formation post-baccalauréat devraient également légèrement diminuer.

## 1.2 Les moyens financiers consacrés en 2021 à l'enseignement secondaire public, primaire et secondaire privés en Nouvelle-Calédonie

En 2020, le total des crédits alloués par l'État et la Nouvelle-Calédonie à l'enseignement secondaire public et à l'enseignement privé (primaire et secondaire) s'est élevé à **53,9 milliards de F CFP**.

La Nouvelle-Calédonie a consacré 4,1 milliards pour l'investissement et le fonctionnement. L'État assure le financement de la masse salariale des personnels pour 48,1 milliards (dans le cadre de la mise à disposition globale et gratuite) ainsi que les dépenses de fonctionnement liées aux charges non transférées (certifications, examens, formations) pour 1,7 milliard

## 2. Les priorités 2021

### 2.1 La mise en œuvre des textes relatifs à l'enseignement primaire

La délibération n°127 du 13 janvier 2021 organise l'enseignement du premier degré et définit le socle commun de connaissances de compétences et de valeurs ainsi que les programmes d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit de compléter les actions prévues au titre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie.

---

*En ce qui concerne le socle commun, les programmes et les outils de mise en œuvre*

---

#### 1- Le socle commun de connaissances, de compétences et des valeurs

Le socle commun constitue en fait l'ensemble des compétences et connaissances que doivent maîtriser tous les élèves à la fin de la période de scolarité obligatoire de 11 années (de 5 à 16 ans), soit de la grande section de maternelle à la fin du collège.

Le socle commun doit être équilibré dans ses contenus et ses démarches :

- il ouvre à la connaissance, forme le jugement et l'esprit critique, à partir d'éléments ordonnés de connaissance rationnelle du monde ;
- il fournit une éducation générale ouverte et commune à tous, fondée sur des valeurs qui permettent de vivre dans une société tolérante, de liberté, de communauté de destin ;
- il favorise un développement de la personne en interaction avec le monde qui l'entoure ;
- il développe les capacités de compréhension et de création, les capacités d'imagination et d'action ;
- il accompagne et favorise le développement physique, cognitif et sensible des élèves, en respectant leur intégrité ;
- il donne aux élèves les moyens de s'engager dans les activités scolaires, d'agir, d'échanger avec autrui, de conquérir leur autonomie et d'exercer ainsi progressivement leur liberté et leur statut de citoyen responsable.

<b>2012</b> <b>Socle commun de connaissances et de compétences</b> <b>7 compétences du socle</b>	<b>2021</b> <b>Socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs</b> <b>5 domaines de formation</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. La maîtrise de la langue française</li><li>2. La pratique d'une langue vivante étrangère</li><li>3. Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique</li><li>4. La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication</li><li>5. La culture humaniste</li><li>6. Les compétences sociales et civiques</li><li>7. L'autonomie et l'initiative</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Les langages pour penser et communiquer</li><li>2. Les méthodes et outils pour apprendre</li><li>3. La formation de la personne et du citoyen</li><li>4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques</li><li>5. Les représentations du monde et de l'activité humaine</li></ol>

## 2- Les nouveaux programmes d'enseignement

Les nouveaux programmes d'enseignement correspondent à ceux qui ont été expérimentés par les écoles depuis 2019. Ils ont été complétés par de nouveaux éléments :

- ouverture des éléments fondamentaux de la culture kanak à l'ensemble des cultures présentes en Nouvelle-Calédonie ;
- modifications en histoire-géographie avec davantage d'entrées à partir du contexte de la Nouvelle-Calédonie,
- précisions sur les objectifs et les modalités de mise en œuvre de l'Enseignement Complémentaire.
- précisions de notions relatives à l'égalité entre les filles et les garçons en droit, devoir et dignité ;
- ajout des notions relatives au développement durable ;
- précisions des programmes de maternelle ;
- ajouts sur la prise en compte des rythmes biologiques à l'école,
- gestion des innovations pédagogiques et éducatives.

L'année 2021 doit donc être considérée comme une année de transition et de prise en compte de ces évolutions. L'ensemble des modifications est précisé dans un vadémécum qui est disponible sur le site de la DENC ([www.denc.gouv.nc](http://www.denc.gouv.nc)). Outre le vadémécum, deux outils essentiels ont été développés pour favoriser l'application de la réforme.

- **les repères de progressivité, de la maternelle au CM2**, également disponibles sur le site de la DENC. Ils permettent d'articuler le socle et les programmes afin de faciliter la programmation des apprentissages des élèves (plus de 400 pages ont été rédigées à destination des enseignants).
- **le Livret Scolaire Unique calédonien**, développé en version numérique, qui permettra de programmer les enseignements, d'évaluer les élèves et de communiquer avec les familles. Il sera mis en œuvre à partir du deuxième trimestre 2021, progressivement, dans l'ensemble des écoles publiques et privées. Au cours du premier trimestre, il sera testé par des écoles pilotes identifiées dans chaque circonscription. Dans l'attente de sa pleine mise en œuvre, l'ensemble des outils utilisés jusqu'alors demeure adapté, notamment les documents à destination des parents pour l'évaluation des élèves.

Le développement des repères de progressivité et du LSU vise à simplifier le travail de préparation et d'évaluation, **afin de consacrer plus de temps à l'essentiel : la pédagogie et la tenue de la classe.**

---

*En ce qui concerne l'organisation de l'enseignement du premier degré*

---

L'organisation fixée par la délibération n°127 officialise **définitivement une nouvelle organisation des cycles d'enseignement** et instaure deux nouvelles instances : **les conseils d'école et les conseils « écoles/collèges »**.

### 3- Une nouvelle organisation des cycles d'enseignement

Les apprentissages sont organisés en cycles : les acquisitions visées en fin de cycle prévalent sur le rythme annuel. Le cycle 1 et le cycle 2 conservent leur ambition et leur terminologie : apprentissages premiers (cycle 1) et apprentissages fondamentaux (cycle 2).

Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Section des petits	Cours Préparatoire	Cours moyen 1 <sup>ère</sup> année
Section des moyens	Cours élémentaire 1 <sup>ère</sup> année	Cours moyen 2 <sup>ème</sup> année
Section des grands	<b>Cours élémentaire 2<sup>nde</sup> année</b>	<b>Sixième</b>

- **La section des grands** bascule dans les apprentissages premiers : son identité maternelle est renforcée.
- **Le CE2** intègre le cycle des apprentissages fondamentaux : il contribue pleinement à asseoir les apprentissages fondamentaux de mathématiques et français.
- **La sixième** intègre le cycle 3 : favoriser la continuité des parcours scolaire par une culture commune 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré renforcée.

L'apparition du cycle de consolidation (cycle 3) et le report de la désignation cycle des approfondissements au cycle 4 (collège) permettent de donner plus de temps pour les apprentissages mobilisant des opérations mentales de base, l'enseignement des concepts étant recentré sur le collège.

### 4- Les conseils d'école

Les conseils d'école seront l'instance privilégiée de consultation entre tous les partenaires de l'école, il permettra d'évoquer collectivement différentes questions avec les parents d'élèves et les autres acteurs de l'école. En complément de l'institution des conseils d'école, une circulaire présentant des éléments et modalités permettant de favoriser un partenariat efficace avec les parents d'élèves sera prochainement adressée.

### 5- Les conseils « écoles-collèges »

Les conseils « écoles-collèges », basés sur la constitution de réseaux d'établissements, sont instaurés, quant à eux, pour favoriser la continuité inter-degré (primaire/secondaire). Ils se réunissent deux fois par an.

Ils soumettent aux conseils d'administration du ou des collèges et aux instances des écoles du réseau concerné des actions de coopération, des enseignements et des projets pédagogiques communs visant à l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs.

*Au-delà de l'instauration de ces nouvelles instances, cette délibération accorde plus de souplesse et d'autonomie aux écoles et aux équipes pour développer des initiatives pédagogiques et éducatives et pour mieux adapter les pratiques des écoles à leurs environnements proches.*

## 2.2 La maîtrise des fondamentaux en mathématiques et en français à l'école et au collège

La prévention de l'illettrisme et de l'innumérisme demeure une priorité. Apprendre aux jeunes calédoniens à dire, lire, écrire mais aussi compter, calculer, raisonner est indispensable pour leur avenir, leur épanouissement et leur insertion dans la société.

Les évaluations montrent l'impact positif du travail engagé depuis plusieurs années dans le domaine de la maîtrise de la langue française. Il s'agit désormais de compléter cet effort par des actions renforcées dans le domaine des mathématiques.

De nombreuses formations sont proposées dans le cadre du plan annuel de formation des enseignants du primaire et du secondaire afin d'améliorer leurs compétences d'enseignement dans ce domaine.

Le dispositif « Devoirs Faits » au collège ainsi que l'enseignement complémentaire dans les écoles offrent aux élèves la possibilité de renforcer leurs compétences dans les domaines fondamentaux des mathématiques et du français.

## 2.3 La prévention du décrochage scolaire et le retour en formation

La prévention du décrochage scolaire est une priorité pour les établissements scolaires sous trois axes opérationnels :

- **Prévenir** : en accentuant le travail d'accompagnement des élèves (« devoirs faits », stage de préparation aux examens...). Une attention particulière est portée au bien être des élèves et des personnels pour diminuer l'absentéisme (première source de décrochage).
- **Intervenir** : à travers les dispositifs de suivi, les dispositifs relais ou les partenariats (associations, communes, provinces). Le partenariat avec les familles est renforcé.
- **Remédier** : la communication sur le droit au retour en formation est accentuée. Des dispositifs passerelles sont proposés (MOREA : module de réparation à l'examen par alternance) pour accompagner les élèves refusés à l'examen.

**La mobilisation des services de l'orientation est renforcée** sur cet axe de travail : les psychologues de l'éducation nationale sont centrés prioritairement sur les publics les plus fragiles des établissements, une veille constante sur les élèves en risques de décrochage et une participation accrue aux outils de suivi, dispositifs et actions préventives et adaptatives.

Au sein de l'enseignement agricole, **les Maisons Familiales Rurales (MFR)** conduisent, en relation avec les collèges, une pédagogie adaptée aux élèves en difficulté ou en décrochage, basée sur l'alternance avec les milieux professionnels de leur territoire (dispositif d'initiation aux métiers en alternance DIMA).

Une attention particulière est portée **au repérage et au suivi des sortants sans qualification** : sortie du système scolaire en cours de cycle et des élèves en échecs aux examens. Déjà prévu par les dispositions ordinaires mais peu mobilisé par le public, le retour en formation initiale est facilité par **l'instauration d'un « guichet unique », actif tout au long de l'année**, constitué d'un maillage de proximité de l'ensemble du réseau des établissements du second degré public et privé, collège et lycée, pour satisfaire un premier



accueil des jeunes qui souhaitent reprendre une formation. Une synergie avec les partenaires institutionnels de l'insertion permettra un spectre plus large dans les réponses à apporter.

## 2.4 La scolarisation des élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers

Le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie a inscrit dans la première de ses quatre ambitions, une prise en compte de la diversité des enfants, pour favoriser la réussite de tous.

Il s'agit de :

- garantir la réussite de tous les élèves par l'acquisition, par chacun, du socle commun ;
- adapter le fonctionnement de l'École à la diversité des élèves en :
  - o créant un parcours de formation et d'orientation sur mesure;
  - o attribuant des aides personnalisées et individualisées aux élèves les plus fragiles,
  - o accordant une attention particulière aux enfants en situation de handicap ;
- promouvoir une École inclusive :
  - o refondre les textes sur l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers de l'école primaire au lycée,
  - o s'appuyer sur les avancées impulsées par les réformes du système éducatif calédonien.

À la rentrée 2021, 822 élèves sont attendus en SEGPA (+9%) et 418 en ULIS (+26%).

L'accompagnement des élèves en situation de handicap se renforce par **l'ouverture de neuf ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) et deux CLIS (classes pour l'inclusion scolaire)**.

Cela porte à 40 le nombre d'ULIS (dont 7 ULIS PRO) et à 30 le nombre de CLIS.

Au-delà de ces 70 unités-classes d'accueil, l'inclusion des élèves en situation de handicap est également assurée en milieu ordinaire lorsque les conditions favorables à cette scolarisation sont réunies.

## 2.5 Le climat scolaire : agir et vivre ensemble

Notre école, républicaine et océanienne, doit être un creuset démocratique, où toutes les communautés vivant en Nouvelle-Calédonie se côtoient et se découvrent dans le respect les unes des autres. Pour construire ce « vivre et agir ensemble » et permettre à nos élèves de s'ouvrir sur leur environnement et le monde, la valorisation de toutes les cultures présentes en Nouvelle-Calédonie sera promue au cœur des enseignements ainsi qu'une ouverture sur le monde à commencer par la connaissance de notre environnement proche, notamment de la culture anglo-saxonne.

Priorité sera donnée au cadre de vie des élèves et au déploiement de la **démarche ABMA : aller bien pour mieux apprendre**. Ce dispositif, expérimenté depuis 2016, a été déployé dans des établissements

volontaires. Ainsi en 2020, 10 établissements (2 lycées, 8 collèges) étaient engagés dans la démarche, ils seront au nombre de 15 en 2021. La démarche ABMA est une méthodologie innovante d'approche systémique d'un établissement. Son fonctionnement s'appuie sur une approche positive et participative, répondant aux besoins des élèves et des adultes, pour construire des individus en bonne santé dans un environnement favorable pour apprendre et réussir. Les établissements inscrits dans la démarche depuis trois ans, pourront s'inscrire au processus de labellisation des établissements promoteurs de santé. Un établissement labellisé est un établissement qui met en place une stratégie d'éducation à la santé, de protection et de prévention visant à créer un milieu dont les valeurs, les principes, les pratiques et la structure permettent aux élèves de développer des compétences pour adopter les comportements favorables à leur santé, leur bien-être et leur réussite.

Par ailleurs, une équipe mobile de soutien a été constituée pour la gestion des situations de crise, pour du conseil et pour appui méthodologique aux établissements, s'agissant de la vie scolaire.

Enfin, tous les chefs d'établissement seront formés à la gestion de crise.

## 2.6 La politique de santé scolaire

### Volet stratégique :

À la suite de la délibération fixant les orientations générales de la politique de promotion de la santé en milieu scolaire votée en décembre 2019, une équipe projet du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en partenariat avec l'ensemble des partenaires concernés, a réalisé un état des lieux des politiques de santé et sociale mises en œuvre en milieu scolaire.

Ce diagnostic partagé, sera un outil d'aide à la décision pour :

- définir les périmètres du champs d'action de la politique de promotion de la santé en milieu scolaire ;
- préciser les objectifs opérationnels de la politique de promotion de la santé en milieu scolaire.

Ce cadre permettra à l'équipe projet de mobiliser à nouveau l'ensemble des acteurs et partenaires afin de proposer un dispositif de suivi sanitaire et social scolaire des élèves, un dispositif d'éducation à la santé et un dispositif d'observation de la santé et de la situation sociale des élèves.

### Volet opérationnel dans les établissements scolaires :

Au regard des résultats du baromètre santé jeune, et des remontées des acteurs de terrains, l'accent sera mis sur les questions de **santé sexuelle et affective** et de **santé mentale**, deux préoccupations majeures pour les adolescents de Nouvelle-Calédonie.

## 2.7 L'éducation à l'égalité à l'école

L'éducation à l'égalité à l'école (3E) est promue avec la mise en place d'actions de sensibilisation et la poursuite de la **labellisation 3E d'établissements ou d'écoles**, conformément à l'ambition portée par le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie. Cette éducation s'inscrit dans la priorité affirmée de faire de la lutte contre les violences faites aux femmes la grande cause territoriale.

À ce titre le vice-recteur, directeur général des enseignements a signé la **charte d'engagement "Agir ensemble pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes"** avec toutes les autorités institutionnelles.

La labellisation 3E des établissements se poursuit. Elle est attribuée au regard du respect d'un cahier des charges exigeant, fondé sur une vingtaine de critères, visant à traduire par des actions concrètes la lutte contre les stéréotypes de genre et l'égalité filles-garçons en droit, devoir et dignité.

À la rentrée 2021, 32 collèges ou lycées se sont vus attribuer le label par le comité 3E qui rassemble, sous l'égide du vice-rectorat, de très nombreux partenaires et associations.

<https://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique233>

## 2.8 L'éducation au développement durable

À la rentrée 2021, franchir une nouvelle étape dans l'engagement des élèves et de l'institution :

- **par le soutien de la généralisation de la labellisation des Établissement en Démarche de Développement Durable - label E3D** (55 établissements du secondaire sont déjà labellisés E3D, en province Sud : 35 sur 44, en province Nord : 15 sur 24, en province des îles Loyauté : 5 sur 11). Il s'agit d'accompagner les écoles, collèges et lycées à s'engager et à évoluer dans une démarche globale de développement durable, à travers les enseignements délivrés et le mode de fonctionnement de l'établissement (énergie, eau, déchets...) en lien avec les politiques territoriales. Les élèves sont alors au cœur de la démarche, afin de les former aux bonnes pratiques permettant de vivre ensemble dans un monde aux ressources limitées, mais aussi de leur transmettre les connaissances, la compétence et la culture qui leur permettront tout au long de leur vie, en tant que citoyens, de connaître, comprendre, décider et agir en fonction des enjeux du développement durable. En un mot, en faire des **citoyens responsables**. Dans le cadre de l'EDD, les éco-délégués, les élèves volontaires et les équipes éducatives mobilisées mettent en œuvre de nombreux projets, actions et événements. L'attribution du label national E3D est un gage de la reconnaissance de l'engagement des acteurs de la communauté scolaire dans une dynamique collective pour l'EDD, réalisée en relation étroite avec les collectivités territoriales et autres partenaires, parties prenantes du fonctionnement de l'école ou de l'établissement.
- **par la systématisation des élections des éco-délégués**



Conformément aux dispositions nationales, la mise en place des éco-délégués au sein des établissements a débuté à la rentrée 2020, et sera accentuée en 2021. Les éco-délégués volontaires participent à la vie de l'établissement en étant force de propositions, et bénéficient du réseau de partenaires constitué par la Délégation Académique à la Culture Scientifique et Technique et à l'Éducation au Développement Durable (DACST-EDD), ancrant l'EDD dans la réalité du territoire et permettant de proposer aux établissements de la réactivité face à l'actualité, ainsi que des supports pédagogiques locaux et contextualisés.

<https://edd.ac-noumea.nc/>

# 3. La poursuite des réformes en cours

## 3.1 La réforme du lycée

La réforme du lycée entre dans sa dernière étape et concerne cette année la classe de terminale et le nouveau baccalauréat.

Elle a pour objectifs une meilleure préparation à l'enseignement supérieur et une orientation mieux accompagnée.

Les séries générales (S, ES et L) disparaissent au profit d'enseignements de spécialité au choix des élèves (trois enseignements de spécialité en première, deux en terminale) qui complètent un socle d'enseignements généraux communs (français, histoire-géographie, philosophie, éducation physique et sportive, langues vivantes, enseignements scientifiques).

Les séries technologiques sont rénovées avec également un socle d'enseignements communs à toutes séries : « sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) », « sciences et technologies de laboratoire (STL) », « sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) », « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) », « sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) », « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) ». Les spécialités de ces séries sont bâties sur un socle d'enseignements communs à toutes les séries.

Les éléments structurants de la réforme sont :

➤ **Une personnalisation des parcours**

- un bloc d'enseignements généraux (15h), véritable socle d'une culture commune, humaniste et scientifique, ouvert aux enjeux de l'avenir ;
- des enseignements de spécialité à raison de 12h (trois en première, deux en terminale) choisis dans l'offre du lycée ;
- une meilleure préparation à l'enseignement supérieur.

➤ **Une part de contrôle continu au baccalauréat (40%)**

➤ **Un « grand oral »**

## 3.2 La valorisation de la voie professionnelle

De nouvelles grilles horaires et de nouveaux programmes d'enseignements généraux ont été proposés durant l'année 2020. Cela concernait la 2<sup>nd</sup>e professionnelle et la première année de CAP.

La transformation de la voie professionnelle se poursuit pour la première professionnelle et la deuxième année de CAP. Ainsi, la première session d'examen de CAP prenant en compte les enseignements généraux rénovés se déroulera durant l'année 2021. Les derniers aménagements, nouvelles grilles horaires élève et nouveaux programmes d'enseignements généraux rénovés seront appliqués en terminale professionnelle durant l'année 2022 pour déboucher sur la première session du nouveau bac professionnel.

**La mise en œuvre du plan de valorisation de la voie professionnelle (PVVP)** se poursuit et doit permettre une meilleure articulation entre les enseignements généraux et professionnels favorisant notamment la lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme et le renforcement des compétences transversales qui traversent les champs de l'enseignement professionnel et de l'enseignement général.

Ainsi, l'installation d'une mesure pédagogique favorisant **la co-intervention** est mise en place dans chacune des spécialités de la voie professionnelle. Cette modalité pédagogique dans laquelle deux enseignants interviennent ensemble doit permettre aux élèves de bénéficier du double regard des disciplines générales et professionnelles sur des situations qu'ils rencontreront dans leur futur métier.

Le PVVP doit également renforcer l'approche par projets consistant, par exemple, et selon le secteur d'activités, en des objets confectionnés, des commandes d'entreprises, des études de cas. **Le chef d'œuvre** est une modalité de formation qui doit mener à une production pluridisciplinaire et peut être le résultat d'un travail collaboratif. Ce chef d'œuvre donne lieu à une notation avec un contrôle par notes régulièrement portées tout au long du cursus sur le livret scolaire et une présentation orale terminale qui sera mise en œuvre cette année pour l'obtention du CAP puis l'année suivante pour le bac professionnel.

# 4. Les actions éducatives de l'année

## 4.1 Les actions mémoire et citoyenneté

L'École a un rôle essentiel à jouer **dans la transmission de la mémoire** auprès des enfants et des jeunes. Elle doit également préparer chaque élève à sa vie de citoyen par **une éducation aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant**. Le développement des actions éducatives menées autour de ces thèmes, en complément de l'enseignement d'histoire-géographie, et de l'enseignement moral et civique, a conduit à la nomination d'une référente académique « Mémoire et citoyenneté ».

### Des actions éducatives nombreuses :

- concours scolaires : concours national de la Résistance et de la Déportation, concours Bulles de mémoire, ... ;
- prix scolaires : prix de l'éducation citoyenne, ... ;
- journées commémoratives ;
- participation des scolaires aux cérémonies : 8 mai, 11 novembre, ... ;
- présentation d'expositions et visites de lieux de mémoire ;
- rencontres avec des témoins d'événements.

### Des partenaires institutionnels, associatifs :

- musées et services d'archives ;
- consulats généraux ;
- l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre - Nouvelle-Calédonie ;
- l'association Le Souvenir français ;
- l'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite – Nouvelle-Calédonie ;
- les associations d'anciens combattants ;
- l'association InitiaDroit.

## 4.2 L'enseignement de l'histoire et de la géographie

L'enseignement de l'histoire et de la géographie en Nouvelle-Calédonie a la particularité de s'appuyer sur des programmes adaptés au contexte local et régional. Depuis plus de trente ans, les élèves calédoniens peuvent ainsi réfléchir aux grandes questions qui traversent leur histoire et leur territoire.

Afin de poursuivre ce travail, deux actions seront menées au cours de l'année 2021 :

- **un séminaire réunissant des professeurs** des collèges lycées d'enseignement général, technologique et professionnel afin de réfléchir aux difficultés, aux enjeux et aux perspectives liés à l'enseignement des programmes adaptés d'histoire et de géographie en Nouvelle-Calédonie ;
- **la première édition d'un concours d'histoire contemporaine calédonienne** en direction des collégiens de 3e et des lycéens.

## 4.3 La semaine du numérique

La 1<sup>ère</sup> semaine du numérique aura lieu en début d'année du 22 au 26 février 2021.



Elle a vocation de s'adresser à tous :

- élèves (du primaire à l'étudiant),
- personnels en établissement (maîtres, professeurs, surveillants et CPE, personnels d'intendance et de santé-social), direction
- parents d'élèves.

## 4.4 La semaine de la presse et des médias à l'école



La semaine de la presse et des médias dans l'École se déroulera **du 22 au 27 mars 2021** en Nouvelle-Calédonie et vise à favoriser la rencontre entre le monde éducatif et les professionnels des médias et à développer chez les élèves une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information.

Cette année, les élèves sont invités à réfléchir sur le thème « **S'informer pour comprendre le monde** » qui s'articulera autour de 3 grands axes :

- la liberté d'expression et le dessin de presse,
- les médias scolaires
- et les usages responsables des réseaux sociaux.

Ce nouveau thème permet ainsi de revenir aux fondamentaux de l'éducation aux médias et à l'information : distinguer les différentes sources, comprendre les contextes de fabrication et de diffusion de l'information, connaître les usages et les effets des images, savoir déconstruire les stéréotypes.

## 4.5 La journée du sport scolaire



La journée du sport scolaire **aura lieu en Nouvelle-Calédonie le mercredi 10 mars 2021**. Cette journée est l'occasion de promouvoir le développement de la pratique sportive ainsi que les valeurs du sport et de l'Olympisme à l'École.

Dans les établissements et les écoles, tout ou partie de la matinée peut être banalisée afin de permettre la conduite d'actions bénéficiant à l'ensemble des élèves ainsi que la continuité avec les activités des associations sportives se déroulant l'après-midi.

La **mobilisation du plus grand nombre d'élèves des collèges/lycées et du cycle 3 du primaire est recherchée**, tout comme la **participation de leurs parents et de leurs enseignants**.

# 5. Annexe

## 5.1 Le calendrier scolaire 2021

- **Rentrée scolaire des enseignants :**

Vendredi 12 février 2021

- **Rentrée scolaire des élèves :**

Lundi 15 février 2021

- **Vacances 1ère période :**

Samedi 3 au dimanche 18 avril 2021

- **Vacances 2ème période :**

Samedi 5 au dimanche 20 juin 2021

- **Vacances 3ème période :**

Samedi 7 au dimanche 22 août 2021

- **Vacances 4ème période :**

Samedi 9 au dimanche 24 octobre 2021

- **Début des vacances d'été :**

Samedi 18 décembre 2021

Les enseignants de l'enseignement secondaire public et privé appelés à participer aux opérations liées aux examens, sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens, soit le **mardi 21 décembre 2021**.



